

Manifestation le 1^{er} mai 2005

Justice sociale et solidarité sans frontières

La journée internationale des travailleuses et travailleurs est chaque année l'occasion de rappeler que les forces représentatives du monde du travail, syndicats et partis, fondent leur action sur une solidarité et une justice sociale internationalistes.

Aujourd'hui, et particulièrement en Suisse, la solidarité est mise à mal. Les xénophobes et les racistes sont à l'oeuvre. Leurs discours populistes font même des ravages chez celles et ceux qui devraient en être les plus éloigné-e-s. En divisant les salarié-e-s, en les montant les un-e-s contre les autres, en réveillant leurs égoïsmes, le milieu de droite et d'extrême droite servent au mieux le patronat et le système économique capitaliste, dont les oripeaux soi-disant "néo-libéraux" sont de fait le retour à une exploitation datant du début du capitalisme.

Les profits des entreprises ne servent même plus aux investissements. L'injuste répartition des richesses a pour fonction l'exaltation de l'individualisme. La course au profit de quelques uns utilise comme champ de bataille la privatisation des services publics afin de générer de nouveaux marchés, et évidemment pas d'être au service des citoyens. La barbarie économique s'accompagne d'un repli sur soi et sur de soi-disant "valeurs", qui sont en fait rétrogrades. Au nom d'une identité suisse qui n'a jamais existé, on exclut tout ce qui serait en marge de cette identité.

Ce sont en premier lieu les

étrangers-ères qui en font les frais. Le durcissement des lois sur l'asile, sur les étrangers font partie d'une vaste manoeuvre visant à éliminer tout ce qui ne correspond pas au paysage dominant. Ces attaques ont malheureusement un écho aussi dans les milieux dont nous sommes issus.

Devant la difficulté des ripostes collectives, nombre de travailleuses et travailleurs écoutent les explications les plus simplistes tenant à faire croire que leurs problèmes viennent de la présence des "autres".

Nous réaffirmons avec solennité que les forces représentatives du monde du travail, syndicats et partis présents au 1^{er} mai, pensent au contraire que toute division entre nous fait la force de ceux que nous combattons, que nous devons être et sommes toutes et tous solidaires, hommes et femmes, chômeurs-euses et salarié-e-s, Suisses, étrangers-ères, réfugié-e-s, sans papiers, frontaliers-ères.

Nous ne pouvons pas accepter les discours populistes, ces discours qui prétendent qu'il faut se protéger les uns contre les autres.

Non, il n'y a pas trop d'étrangers-ères à Genève, il n'y a pas trop de réfugié-e-s, ni de sans papiers, il n'y a pas trop de frontaliers-ères... parce que nous sommes tous des enfants ou des petits-enfants d'étrangers-ères, car nous sommes toutes et tous concitoyen-ne-s du mouvement ouvrier.

Il n'y a qu'une seule condition à notre lutte, une seule so-



lution pour réussir, c'est la solidarité et l'unité sans faille, sans hésitation, sans restriction de pensée.

Pour la régularisation de l'ensemble des sans papiers

Pour une réelle égalité entre femmes et hommes

Pour un droit du travail qui protège l'ensemble des salarié-e-s

Contre toute atteinte aux droits des chômeuses et chômeurs

Contre le démantèlement des services publics

Programme :

- 11 h : à la Pierre, monument à la mémoire du 9 novembre 1932, plaine Plainpalais, allocutions et apéritif offert
- 16 h : départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant Place des XXII cantons, rue de Chantepoulet, rue du Mont-Blanc, pont du Mont-Blanc, Place du Port, Place Longemalle, rues Basses, rue de la Corraterie, Place Neuve, puis finalement parc des Bastions - pour les membres du SIT, rendez-vous au boulevard James-Fazy à la hauteur de la rue Argand
- 17 h : au parc des Bastions, allocutions des syndicats et partis politiques - balades pour les enfants sur les ânes de Bonaventure, manège - jusqu'à 23h, restauration avec plus de 40 stands - sur grand écran, en continu, les DVD de Congédié le patron et Dénonciation des NEM (non entrée en matière sur les demandes d'asile) - à la tombée de la nuit, le cinéma Spoutnik projettera le film "The yes men" qui relate l'histoire d'un petit groupe d'activistes opposés au libéralisme

Dans ce numéro :

Maternité à la genevoise

Le Conseil d'Etat genevois tient compte de la large majorité des avis et propose de maintenir les avantages acquis genevois lors de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le congé maternité.

2

N'oubliez pas de voter !

Pour celles et ceux qui en ont le droit, se prononcer le 24 avril sur les sujets cantonaux qui nous sont proposés a une grande importance syndicale. Rappel des mots d'ordre du SIT ...

3

Nos retraites

Grandes manoeuvres autour de l'AVS et du 11^e pilier. Faisons le point pour comprendre les enjeux.

3

Gare à la colère du bâtiment

Nos camarades du bâtiment devront-ils à nouveau bloquer la ville en manifestant ? Le scandaleux blocage patronal va les y pousser.

4

Victoria !

Un groupe dominant qui fait des bénéfices importants dans le domaine de la santé plie devant une menace de grève soutenue par le SIT.

5

Petite enfance

La pénurie de personnel est utilisée comme prétexte pour l'exploitation des non-qualifié-e-s. Pendant ce temps, les discussions pour une CCT continuent.

5

Formez-vous syndicalement

Le SIT offre une panoplie de formation, tant au niveau interprofessionnel que sectoriels. Les formations sont ouvertes à toutes et tous.

6

La xénophobie triomphe au Conseil fédéral et au parlement - des lois bonnes à jeter

voir page 8

Combien y a-t-il d'étrangers dans le monde ?



Cette question absurde de Coluche ne semble pas être comprise par beaucoup de monde. Nous sommes évidemment toutes et tous l'étranger de quelqu'un. Mais certains ne veulent pas s'en rendre compte. A l'heure où Genève vote pour savoir si elle va attribuer le droit de vote et d'éligibilité communal aux étrangers, au moment où les chambres fédérales se poussent du coude pour savoir qui sera le meilleur xénophobe, à l'instant où des gens se disent de gauche justifiant certaines catégories de travailleurs-euses étrangers-ères, le slogan du 1^{er} mai n'en a que plus

d'importance et d'actualité. La solidarité sans frontières, ce n'est pas seulement venir en aide aux victimes du tsunami. Être solidaire, ce n'est pas être charitable. Deux poutres, deux murs sont solidaires quand l'un s'effondre si l'autre lâche. La solidarité, ce n'est pas être gentil avec l'autre, c'est compter sur lui, c'est savoir tout ce que l'on perd si l'autre n'est plus là.

Le défi syndical n'est pas simple. Il faut ramer contre des siècles de division, et notamment celle générée par ce système économique qui veut faire croire que le bien public consiste en l'addition des égoïsmes et des individualismes. De tous temps, les patrons et leurs laquais politiques ont adroitement joué pour utiliser ces divisions en leur faveur. La mondialisation que l'on semble découvrir aujourd'hui n'est qu'un

faux nez déjà dénoncé par les militant-e-s des siècles passés. Et si le mouvement syndical s'est toujours targué d'être internationaliste, il doit reconnaître que les seuls vrais internationalistes sont les capitalistes. Forcément, ceux qui en bavent, qui souffrent au travail, qui ont des conditions de revenu et de vie indécentes, ceux et celles-là sont aveuglés. Tellement plus facile de s'indigner contre son voisin que contre son proprio si les murs de l'appartenance laissent passer les basses de la stéréo !

Mais nous ne nous laisserons pas décourager - sinon il y a longtemps que nous aurions arrêté ! Il faut sans cesse répéter les mêmes choses, sans arrêt rectifier, dire les vérités, réfuter les amalgames et les idées reçues. Faire comprendre surtout que la condition indispensable pour

aller vers une société plus juste, plus unitaire, c'est d'y aller ensemble, solidaires.

Les temps à venir seront décisifs. Va-t-on laisser la Suisse se replier sur elle-même, laisser faire la loi à ceux qui n'ont que la haine de l'étranger à la bouche ? Les lois qui sont actuellement mitonnées aux Chambres fédérales sont inadmissibles. Lais sur les étrangers, sur l'asile, sur le travail au noir, elles ne tiennent compte ni des réalités ni même - c'est un comble - des vrais intérêts de la Suisse. Elles sèment des illusions, des divisions et de l'exclusion. Il faudra les combattre. Mais il faudra surtout combattre ceux qui se sont permis ces outrances, ces dérives. Ce sont ceux-là, nos vrais ennemis, pas ceux que l'on veut nous faire croire.

Georges Tissoit



Manifestation du 8 mars 2005

Assurance maternité genevoise

Le Conseil d'Etat dépose un projet de loi

Le 28 février dernier, le Conseil d'Etat a finalement opté pour le dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil qui vise à conserver les avantages de l'assurance maternité genevoise.

Une nouvelle loi genevoise est en effet nécessaire depuis l'acceptation par le peuple suisse d'un congé maternité généralisé à toute la Suisse.

quement et techniquement faisable. Il prouve également que ce modèle coûtera moins cher aux employeurs et à l'Etat et provoquera une baisse des cotisations pour les employé-e-s et les indépendant-e-s.

La majorité des réponses à la consultation du Conseil d'Etat allait dans le même sens et s'est exprimée en faveur du maintien des 16 semaines de congé maternité et adoption de montants cantonaux plus favorables.

C'est une bonne nouvelle, mais le dernier mot appartient au Grand Conseil qui devra voter cette nouvelle loi. Il y a une certaine urgence, puisque la loi doit être prête pour entrer en vigueur simultanément avec la loi fédérale le 1er juillet prochain.

La commission des affaires sociales a d'ores et déjà auditionné les syndicats. Si tout va bien, le Grand Conseil devrait procéder au vote durant sa session du mois d'avril, voire de mai. Rien n'est encore joué et nous resterons attentifs-ves, tout au long de ce débat, à ce que les intérêts des femmes avec une activité professionnelle soient préservés.

Valérie Buchs

Le canton n'a pas de quoi pavoiser

Comptes cantonaux 2004, qui est la cible ?

La publication des comptes 2004 illustre les effets, sur la situation sociale et économique du canton et de ses habitant-e-s, d'une politique génératrice d'inégalités.

Le Conseil d'Etat s'est réjoui d'être dans la "cible" par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés dans le cadre du plan financier quadriennal (PFQ) qui vise l'équilibre financier pour le budget 2007.

En effet, au lieu des 392, 6 millions de francs attendus, les comptes 2004 affichent 322, 6 millions de déficit de fonctionnement. Mais les raisons de cette "amélioration" relèvent globalement, soit de facteurs non prévus ou non maîtrisés, soit d'économies réalisées sur les prestations et les conditions de travail du personnel.

On se rappelle dans quelles conditions, après un premier projet de budget refusé à l'automne 2003 par la majorité du Grand Conseil, le canton avait connu les "douzièmes provisionnels" avant l'adoption en juin 2004 d'un budget définitif. Budget par lequel la droite imposait 63 millions de coupes supplémentaires qui s'ajoutaient aux 23 millions d'économies sur les dépenses de personnel, 34 millions sur le fonctionnement des services et 46 millions sur les subventions aux personnes et aux institutions décidées par le Conseil d'Etat. Bref, un budget qui visait un retour à l'équilibre budgétaire à un rythme plus effréné encore que ne le prévoyait le PFQ. D'où viennent alors les différences entre le budget 2004 et les comptes ?

Des dépenses supplémentaires... inattendues ?

Premier constat, les dépenses sociales sont largement supérieures à ce que la majorité parlementaire et le Conseil d'Etat avaient budgété :

L'hospice Général (+ 46 millions), l'OCPA (+ 11, 7 millions), les allocations logements (+ 6, 6 millions), les provisions pour les subventions assurances maladies (+ 4, 1 millions) ou pour l'Office cantonal de l'emploi (+ 14 millions)... Les charges de personnel, malgré les blocages d'effectifs et les atteintes aux mécanismes salariaux, ont également été supérieures aux prévisions, essentiellement du fait de l'explosion du nombre d'emplois temporaires, donc de

personnes en fin de droit du chômage employées par les services publics ou parapublics. Autrement dit, entre l'augmentation des besoins sociaux en termes de prestations financières (Hospice, chômage, prestations complémentaires OCPA, AI...) ou en termes de services à la population, les objectifs du PFQ n'ont pas été atteints.

Le développement de la précarité a donc généré des besoins auxquels les services publics ont dû répondre. Ce n'est donc pas au chapitre des charges qu'il faut chercher les raisons de l'embellie.

Des recettes supplémentaires... exceptionnelles ?

Alors le déficit moindre est-il à chercher du côté des recettes ? Oui, mais la nouvelle n'est pas si bonne que cela. Car si les recettes ont été supérieures aux prévisions, l'analyse de leurs variations par rapport au budget est inquiétante d'un point de vue syndical. Premier constat, le revenu de l'impôt sur les personnes physiques (les individus) est en chute libre par rapport à ce que prévoyait le budget (- 162 millions). Cette différence s'explique largement par la baisse des revenus que connaît la majorité des habitant-e-s du canton. Visiblement, les milliardaires que la baisse des impôts devait attirer par centaines dans ce canton ne sont pas au rendez-vous.

Par contre, la bonne surprise provient de l'impôt sur les personnes morales (les entreprises) qui rapporte 133 millions de plus que ce qui avait été budgété. Autrement dit, les individus s'appauvrissent, ce qui est logique lorsque l'on voit la demande croissante de prestations sociales, et les entreprises vont très bien, merci pour elles, même si certaines sont un peu en retard dans le règlement de leur ardoise fiscale... Dernière divine surprise, 116 millions non prévus qui tombent dans les caisses cantonales au titre de l'impôt sur les successions. Un seul héritage a ainsi rapporté 100 millions au fisc ! Ne vous réjouissez pas trop vite,

car vous avez peut-être oublié que la droite a réussi à quasiment supprimer l'impôt sur les successions dans ce canton. Ce pactole est donc doublement exceptionnel, de par son montant et parce qu'il sera sans doute le dernier. Le chapitre "recettes" des comptes 2004 n'est donc pas, malgré l'amélioration, une source de réjouissances. Il révèle l'appauvrissement d'une majorité de la population malgré l'enrichissement des entreprises, voire de certains particuliers qui bénéficient massivement des baisses d'impôts.

Quelles conséquences pour l'avenir des finances ?

Cette rapide analyse démontre que l'amélioration des finances cantonales ne peut syndicalement constituer une fin en soi. En effet, le déficit moindre ne doit pas dissimuler le fait que les dépenses sociales continuent à exploser et que les recettes nouvelles ne sont pas liées à une augmentation du pouvoir d'achat des salarié-e-s. Mais à des entreprises qui non seulement accroissent leurs bénéfices, mais exercent un chantage parfois grossier en menaçant de délocaliser leur production ou leur raison sociale pour payer moins d'impôts. Autre enseignement de ces comptes, les objectifs d'économies et de coupes du Conseil d'Etat et de la majorité parlementaire sont quelques peu ridiculisés par les chiffres. En effet, les dépassements, autant sur les dépenses que sur les recettes, par rapport au budget 2004, démontrent que le plan financier quadriennal est un leurre socialement dangereux et budgétairement intenable.

Le budget 2005 le démontre également. C'est en s'attaquant entre autres aux chômeurs-euses, aux handicapé-e-s que la majorité politique veut rétablir les finances cantonales. Si les référendums aboutissent et que le budget s'effondre sous sa forme actuelle, comment le gouvernement respectera-t-il les montants prévus dans les échéances successives du plan financier quadriennal ?

Les comptes 2004 constituent donc un argument supplémentaire pour refuser le 24 avril cette politique et ses effets.

Hervé Pichelin

Abonnez-vous à

L'émilie

Fondé en 1912 par Emilie Gourd, le mensuel l'émilie est le plus ancien journal féministe au monde.

Pour donner un exemple de son contenu, le sommaire du dernier numéro :

Culture : Cinéma documentaire en Corée du Sud: quand les femmes font de la résistance

Actrice sociale : Lilith

Dossier : la résolution 1325: petit progrès dans un monde de brutes

Abonnements : 65 fr. par an

Informations :
076 348 86 02 ou www.lemilie.org

Ce projet de loi prévoit un toilettage de la loi genevoise afin qu'elle soit conforme au dispositif fédéral, tout en maintenant les avantages genevois. Ce projet démontre que le maintien des acquis est juridi-

En bref !

Contre la directive Bolkestein

Le 19 mars dernier, 75'000 syndiqué-e-s de toute l'Europe sont descendu-e-s dans les rues de Bruxelles pour défendre l'emploi et les droits sociaux en général et dire non à la directive Bolkestein en particulier. Cette directive cherche à libéraliser les services - même publics - et à consacrer le principe dit du "pays d'origine". Ce principe permettrait à un prestataire de service agréé dans un pays de l'UE d'être automatiquement agréé dans un autre pays de l'UE. La question de savoir si ce prestataire devra ou non se soumettre au droit du travail et aux conventions collectives du pays où il rend et facture son service reste ouverte et fait donc peser de grandes craintes de dumping social. Suite à ce rassemblement massif et au sommet social de l'UE, les

dirigeants européens ont convenu qu'il fallait radicalement réviser cette directive.

Action mondiale contre la pauvreté

Cette organisation a coordonné des manifestations pour l'annulation de la dette des pays pauvres. Des manifestations ont lieu à travers la planète face aux ambassades des sept pays les plus riches (Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Grande-Bretagne et Etat-Unis) pour leur demander de profiter des assemblées de la Banque Mondiale et du FMI en avril pour annuler enfin les dettes des pays pauvres.

Sous-enchère salariale sur Internet

Les syndicats allemands s'insurgent contre le lancement par un privé d'un site Internet "job-dumping.de" qui permet aux

employeurs de proposer un travail en fixant un salaire maximum pour la tâche à effectuer. Pour décrocher le job les demandeurs n'ont eux plus qu'à proposer moins que leurs "concurrents"!

Brazil : Nestlé au pilori

Souffrant de troubles musculo-squelettiques liés à une mauvaise organisation du travail, les salarié-e-s de l'usine Nestlé d'Araras, près de Sao Paulo, ont intenté plusieurs poursuites contre l'entreprise. Ayant choisi d'ignorer la santé et la sécurité de ses employé-e-s, l'entreprise pourrait bientôt devoir répondre de son attitude devant l'ONU.

Antisyndicalisme au Canada

Le syndicat des travailleurs et travailleuses de l'alimentation a déposé plusieurs requêtes contre la chaîne de grands magasins Wal-Mart, accusée notamment de

représailles contre l'exercice du droit d'association. L'entreprise a en effet décidé de fermer son magasin de la Jonquière au Québec suite à l'impossibilité de conclure avec le syndicat une convention collective permettant d'exploiter le magasin de façon rentable. Les employés de ce magasin étaient devenus il y a six mois les premiers à se syndiquer chez le géant américain du commerce de détail notoirement connu pour ses pratiques antisyndicales.

Chine : pierres précieuses

Depuis le 15 mars, 5000 travailleuses et travailleurs d'une entreprise de taille de pierres précieuses sont en grève dans la zone industrielle de Dafu (province de Guangdong). Ils protestent contre les risques élevés qu'ils encourent de contracter des maladies pulmonaires (silicose) liées aux grandes quantités de

poussières dans les ateliers. Leurs revendications : le respect de la législation sur la santé et la sécurité au travail et le versement d'indemnités aux personnes malades. Après sept jours de grève, le gouvernement local a ordonné l'examen de plus de 1000 employé-e-s sans pour autant proposer d'indemnité aux employés malades.

Gagne-misère en Grande-Bretagne

A Londres, un-e employé-e sur sept a un revenu en dessous du seuil de pauvreté: c'est la conclusion d'un nouveau rapport demandé par Ken Livingstone, maire de Londres. Un-e londonien-ne sur sept gagne moins que £5.8 de l'heure alors que, pour sortir la tête de l'eau dans cette ville aux loyers exorbitants, il faudrait £6.7 soit £1.7 de plus que le salaire minimum national établi à £5.05.

Népal : libertés suspendues

Depuis le coup d'Etat royal du premier février 2005, les droits syndicaux et les libertés civiles sont suspendus. Une journée d'action du mouvement syndical international a été organisée le 22 mars pour rétablir les droits syndicaux dans ce pays.

Norvège : l'égalité en action

La ministre des affaires familiales menace de fermer les entreprises qui en 2007 n'auront pas 40% de femmes dans leur conseil d'administration.

Alors qu'en 2002, le parlement norvégien avait exigé que d'ici 2005, toutes les entreprises norvégiennes aient au moins 40% de femmes dans leur conseil, ce chiffre atteint à peine 11% aujourd'hui. Il s'agit donc de passer à des mesures contraignantes.

Répondre aux besoins réels de la population

Depuis l'échec cuisant (mais succès pour nous !) de la 11e révision de l'AVS il y a moins d'une année, révision qui s'en prenait essentiellement aux femmes (relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, réduction ou suppression de la rente de veuve, réduction des mécanismes d'adaptation des rentes au renchérissement) pour "équilibrer" des comptes soi-disant déficitaires, notre Conseiller fédéral Couchepin n'abandonne pas l'idée de démanteler ce droit fondamental et social à la retraite. Il persiste à ne pas tenir compte des réels besoins et demandes d'assouplir l'âge de la retraite et de renforcer les rentes, soit le minimum vital du système de la retraite.

En février, Couchepin propose une fois encore une révision "allégée" de l'AVS. Il persiste en reprenant les propositions précédentes dans une version un peu plus light (âge de la retraite à relever à 65 ans pour les femmes par principe d'égalité en 2009 comme le préconisait la version 11e révision; suppression de la rente de veuve sans enfants; ralentissement de l'adaptation des rentes au renchérissement en supprimant l'automatisme tous les

deux ans) et introduit une vague notion de flexibilisation de l'âge de la retraite à l'aide d'une "rente-poni" destinées aux personnes ayant exercé un métier pénible ou qui sont à l'AI et résidentes en Suisse.

Ces mesures se traduiraient par des économies (900 millions de francs) contrebalancées par un fonds permettant d'anticiper certaines retraites sous de nombreuses conditions encore assez floues. Mais l'idée de la retraite à 67 ans n'est pas abandonnée non plus.

Couchepin n'a pas compris le résultat de la votation : ce que le peuple suisse demande, c'est un renforcement des rentes pour augmenter le minimum vital et un libre choix de la retraite.

Une hausse de la TVA tomberait dans ce projet de révision, et pour cause. L'argument de renflouer les caisses AVS s'avère une fois encore ridicule et faux. Les pronostics de la droite et du Conseil fédéral ne servent qu'à affoler les gens pour donner des arguments au démantèlement social. En effet, l'AVS a enregistré en 2004 des résultats comptables d'exploitation positifs une fois encore. Dès lors, faudra-t-il

accepter une réforme légère de l'AVS qui dans tous les cas dégrade la situation actuelle et ne tient pas compte des vrais besoins que les suisses ont voulu transmettre en mai 2004 : une vraie flexibilisation de l'âge de la retraite, avec des principes de choix et de prise en compte de la pénibilité de certains travaux, un renforcement notoire du niveau minimum et des rentes ?

L'Union syndicale suisse, quant à elle, vient de reprendre l'offensive en proposant une amélioration du premier pilier de la prévoyance professionnelle (donc l'AVS) au détriment du IIe pilier, avec une rente fixée à 3000 francs pour toutes et tous et 4500 pour un couple. Cela permettrait de répondre ainsi à l'objectif constitutionnel de satisfaire aux besoins vitaux et de couper court aux tentatives couchepiniennes.

En passant, nous sommes heureux que l'USS rejoigne enfin la position des syndicats genevois qui s'étaient prononcés il y a bien longtemps pour le renforcement de l'AVS contre celui du IIe pilier.

Françoise Weber

II^e pilier

De nouvelles dispositions

Les nouvelles dispositions introduites par la première révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (II^e pilier) sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2005 (et l'aide mémoire du SIT que vous avez récemment reçu n'en tient pas toujours compte !).

Certaines nouveautés, bien qu'elles paraissent purement techniques, ont des incidences importantes pour les salarié-e-s et les retraité-e-s.

Accès à la prévoyance professionnelle dès que le revenu annuel dépasse 19'350 francs. Le salaire assuré minimal est de 3'225 pour les revenus compris entre 19'350 et 22'575. Cette modification ouvre les portes de la LPP à près de 100'000 salarié-e-s, actuellement exclu-e-s, dont une majorité de femmes, moins bien payées et travaillant à temps partiel.

Abaissement de la déduction de coordination à 22'575 (auparavant 25'320) et relèvement de la limite supérieure du salaire annuel à 77'400 (auparavant 75'960).

Cette modification augmente le salaire coordonné, c'est-à-dire la part du salaire comprise entre 22'575 et 77'400 et sur laquelle sont prélevées les cotisations. Le nouveau salaire coordonné maximal est de 54'825 (auparavant 50'640).

Pour les salarié-e-s, ces deux mesures devraient permettre, s'il n'y en avait pas d'autres que nous examinerons plus loin, d'augmenter leurs futures rentes.

Abaissement du taux d'intérêt : hélas, ce qu'on croit gagner en amélioration est aussitôt mis à mal. Après les scandaleuses manœuvres des grands assureurs (Winthertur, Swisslife, etc.) et de leurs agents lobbyistes en 2003, le Conseil fédéral a pris, dans l'urgence et une totale opacité, la décision d'abaisser le taux

d'intérêt de la LPP. Comme son nom l'indique, il s'agit de l'intérêt sur l'avoit cumulé (somme des cotisations employeurs et employés). Jusqu'en 2003, il était fixé au minimum à 4%. Durant les années de vaches grasses, les assureurs-boursicoteurs ont engrangé de grands et opaques bénéfices. Rares furent ceux qui les ont redistribués en servant un intérêt supérieur au minimum légal. Mais quand ils font des pertes, ce sont les salarié-e-s qui trinquent. A partir du 1er janvier 2005, le taux d'intérêt minimal est de 2.5%. Tout juste de quoi épargner le renchérissement du coût de la vie. La conséquence néfaste en est, bien évidemment, une diminution de l'avoit cumulé. Et ce n'est pas tout.

Abaissement du taux de conversion. Celui-ci sert à calculer, à partir de l'avoit cumulé à l'âge de la retraite, la rente qui sera versée. Il était jusqu'à présent fixé à 7.2% et laissait espérer vivre "dignement" pendant 13 à 14 ans à partir de la retraite. Par exemple, si vous aviez, à l'âge de retraite un avoit cumulé de 100'000 francs, votre rente annuelle aurait été de 7'200.-.

S'appuyant sur l'allongement de l'espérance de vie - allongement bien réel mais qu'il est faux de prendre isolément - les assureurs et leurs députés lobbyistes ont fait avaler la pilule de l'abaissement de ce taux à 6.8% (100'000.- donnent désormais une rente annuelle de 6'800.- avec une espérance de vie de 15 ans au-delà de la retraite).

Ces modifications, mis à part l'abaissement du seuil d'accès à la LPP à 19'350 de revenu annuel, ne vont pas dans le sens d'une amélioration pour les salarié-e-s. Elles visent principalement "l'assainissement financier" des caisses de prévoyance. D'ailleurs, l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), dans ses nouvelles directives concernant les

mesures destinées à résorber les découverts de la LPP, pourrait autoriser, à certaines conditions, les institutions de prévoyance à réduire, voire annuler carrément le taux d'intérêt fixé à 2.5%.

Reste à parler du seul changement qui représente, à nos yeux un très sérieux enjeu pour les salarié-e-s : la gestion paritaire des institutions de prévoyance.

Désormais, toutes ces institutions seront obligatoirement gérées par les partenaires sociaux et non plus, comme cela était le cas pour la majorité des fondations collectives, par un conseil de fondation désigné par les "propriétaires" (compagnie d'assurance, banque, fiduciaire, etc.).

Les conseils de fondation devront être composés, à nombre égal, de représentants des salarié-e-s et de l'employeur. La procédure de désignation devra être définie dans les statuts ou règlements, lesquels doivent être approuvés par l'OFAS. Le droit d'éligibilité, pour autant que le règlement le précise, n'est pas limité aux seul-e-s salarié-e-s mais peut être élargi aux représentants externes, comme les syndicats.

On le sait, la prévoyance professionnelle est un domaine complexe et ardu. Les représentants des salarié-e-s auront besoin d'acquiescer des connaissances, de se former, pour bien comprendre les enjeux, en informer leurs collègues et prendre les bonnes décisions. La LPP révisée oblige, d'ailleurs, les institutions de prévoyance à garantir la formation initiale et continue des représentants.

Ce sera aussi et, bien évidemment, le rôle du syndicat de préparer, d'informer et de former les salarié-e-s et leurs représentants pour que nous occupions ce terrain et que nos intérêts puissent être défendus.

Bassem Teylouni

Votations cantonales du 24 avril 2005

Les mots d'ordre du SIT

Les votations du 24 avril 2005 portent, à l'exception des deux initiatives "J'y vis, J'y vote", sur des projets issus de la majorité politique actuelle et liés au budget 2005 ou à la privatisation de services publics (référendum TPG). La majorité de ces objets visent des catégories de la population déjà socialement fragilisées ou font reposer le redressement des finances cantonales sur les classes populaires et moyennes.

OUI aux deux initiatives " J'y vis, J'y vote "

pour le droit de vote communal aux personnes d'origine étrangère domiciliées depuis un certain temps à Genève, et surtout pour leurs droits de vote et d'éligibilité - droits qui sont à notre avis indissociables.

NON à la privatisation rampante des (TPG)

La droite et l'extrême droite du Grand Conseil a voté une loi supprimant la limite maximale de 10 % de sous-traitance des TPG. Ainsi plus rien n'empêchera la direction de cette entreprise publique de privatiser les lignes, l'entretien des véhicules, le contrôle et la gestion du réseau. La qualité et la sécurité seront en danger, tous les voyageurs sont concernés! Rappelons-nous l'exemple désastreux des chemins de fer britanniques, qui a conduit à leur "re-nationalisation" pour rétablir le service public.

NON au saccage des droits des chômeurs-euses !

Genève, avec ses 22'000 demandeurs d'emploi, a toujours le taux de chômage le plus élevé de Suisse en raison d'une économie insuffisamment diversifiée et d'une situation géographique excentrée. C'est pour cela que Genève a mis sur pied un dispositif qui permet aux chômeurs-euses en fin de droit fédéral d'obtenir un emploi, durant en général une année, auprès d'une collectivité publique ou d'une institution à but non-lucratif. Cela garantit aux personnes concernées - après deux ans de chômage - un emploi et un salaire.

Les emplois temporaires cantonaux (ETC) sont d'une importance vitale pour certaines personnes au chômage car ils contribuent à leur réinsertion.

Aujourd'hui la droite et une partie du patronat remettent en cause les ETC par une réduction de leur durée maximale à six mois. La ratification de cette loi supprimera la possibilité d'obtenir un nouveau délai cadre auprès de l'assurance-chômage fédérale.

Ainsi, ce sont les mêmes qui licencient et sont responsables du chômage, et qui s'en prennent aux droits des chômeuses et des chômeurs, en coupant leurs possibilités d'emploi et en les contraignant à l'assistance publique. Inacceptable!

NON à la baisse de 13% des prestations complémentaires des personnes invalides

Actuellement, la rente d'invalidité fédérale maximale est de Fr. 2'150. Ce montant ne couvre pas les besoins et ne permet pas de vivre à Genève. Dès lors, ceux qui ne disposent pas d'un deuxième pilier significatif doivent demander à l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées) les prestations complémentaires fédérales et cantonales. Le canton complète ce revenu jusqu'à Fr. 2'250.- par mois.

Le Conseil d'Etat, et la droite parlementaire veulent amputer ce montant de Fr. 293.50 par mois, soit 13% de moins. Il est inadmissible de s'en prendre aux plus défavorisés : ce sont près de 9000 personnes invalides du canton qui subiront une diminution de 13% du minimum vital.

NON au transfert vers les communes d'une partie du financement des prestations complémentaires

La nouvelle loi veut faire participer les communes au financement des prestations complémentaires AVS et AI à hauteur de 45 millions pour l'année 2005.

C'est une rupture abrupte et unilatérale de la répartition des tâches et compétences entre l'Etat et les communes!

Ce transfert obligera les communes à couper dans leurs prestations ou à augmenter leurs impôts via les centimes additionnels ...

SIG - Energie - Eau : notre affaire

Initiative cantonale déposée

La récolte de signatures pour l'initiative "Energie-Eau : notre affaire. Respect de la volonté populaire !" a abouti le 7 mars dernier avec 12'250 signatures. Le SIT a contribué

au succès de cette récolte avec d'autres syndicats, les partis de gauche et les Verts. Rappelons que cette initiative vise à inscrire dans la Constitution genevoise le monopole public

des SIG sur l'énergie électrique en vue de freiner les tentatives de libéralisation sauvages qui sont à l'œuvre en Suisse.

VB



Les travailleurs en colère contre le démantèlement

Les entrepreneurs suisses du secteur principal de la construction ont émis des propositions proprement scandaleuses pour la nouvelle convention nationale 2006.

Ils souhaitent ni plus ni moins :

- que la disparition du calendrier de la durée du travail : l'employeur décide dorénavant seul de la durée quotidienne et hebdomadaire;
- que le travail du samedi devienne la norme et l'introduction de la semaine de 6 jours;
- la disparition de la classe dite Q attribuée au travailleur qualifié; la formation et les qualifications acquises n'auraient désormais plus d'influence sur le salaire d'embauche;
- que contrairement à aujourd'hui, l'employeur ne soit plus lié par la classe de salaire dont bénéficiait précédemment le travailleur;
- la suppression du salaire minimum garanti, celui de la classe C, correspondant aux travailleurs sans qualification professionnelle (environ 4000.-);
- l'augmentation du temps d'essai (passage de 2 mois à 3 mois);
- la disparition des apprentis du champ d'application de la CN;
- qu'en lieu et place de 8 jours fériés indemnisés au minimum, le droit soit ramené à 8 jours fériés au maximum;
- la réduction à 1 jour du congé accordé en cas de décès d'un enfant, d'un frère ou d'une sœur (aujourd'hui 3 jours);
- que le temps de déplacement impayé reste de 30 minutes, par contre que le temps qui excède 30 minutes soit payé au salaire de base et non plus au salaire contractuel;
- la disparition de toutes les indemnités (heures supplémentaires, travail de nuit temporaire, travail du dimanche, travail dans l'eau, etc.) avec application de la seule loi sur le travail;
- l'abrogation de l'assurance obligatoire d'indemnités journalières en cas de maladie (720 jours), tout comme la protection contre le licenciement pendant une maladie, et que seul le Code des obligations s'applique;
- la disparition des CCT locales avec des graves conséquences pour les travailleurs qui bénéficient de spécificités locales plus favorables.

Quelque trois ans après l'obtention de la retraite anticipée à 60 ans dans un secteur où les conditions de travail sont particulièrement dures, le projet des patrons visant à démanteler la convention nationale est une pure provocation.

Leur attitude est d'autant moins acceptable à l'heure où les mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes préconisent l'élaboration de conventions collectives de travail fortes.

La menace qu'ils brandissent de se trouver devant un vide conventionnel dès le mois d'octobre 2005 si les syndicats ne devaient pas entrer en négociation sur la base de leurs propositions, n'aura aucun effet sur les travailleurs, bien au contraire.

Convoqués le vendredi 18 mars par les syndicats SIT, Unia et Syna en assemblée générale, les travailleurs de la construction genevois, après avoir pris connaissance du démantèlement de la CN souhaité par la SSE (Société suisse des entrepreneurs) ont manifesté leur écoeurément mais surtout LEUR COLÈRE.

Ils ont refusé catégoriquement, et à l'unanimité, d'entrer en matière sur les propositions de la SSE et se sont déclarés prêts à entrer dans un long et dur conflit si les patrons devaient maintenir leurs propositions radicales et confirmer leur volonté de ne pas entrer en négociations sur la base de la CN actuelle.

Parallèlement, ils ont démontré leur maturité et leur bon sens en rédigeant un cahier de revendication qui touche en grande partie à leur santé et à leur sécurité, et dont voici quelques points essentiels :

- calendrier de la durée du travail obligatoire pour tous - 9 heures par jour au maximum;
- réintroduction de la compensation du renchérissement;
- suppression des heures variables;
- interdiction du travail en cas de pluie, froid, verglas, canicule et pic d'ozone;
- obligation de remettre gratuitement des vêtements de travail et des équipements de protection;
- droit d'intervention des travailleurs dans les questions de sécurité du travail ou de santé;
- formation continue relative à la sécurité du travail obligatoire pour tous les travailleurs;
- protection contre le licenciement pour tous les militants ayant un lien syndical de confiance et les travailleurs âgés;
- obligation de négocier les plans sociaux avec les syndicats;
- embauche fixe obligatoire des travailleurs temporaires après 2 mois d'activité dans l'entreprise;
- limitation du travailleur temporaire à 5% des salariés au maximum;
- assujettissement des travailleurs temporaires à la CN et à la FAR.

Entre des patrons adeptes de la flexibilité, du double discours et du libéralisme sauvage et des travailleurs respectueux de leur profession et de leur santé, la population entière tranchera le jour où ces derniers descendront massivement dans la rue pour faire respecter deux choses : des droits acquis au cours de plusieurs décennies et leur dignité.

La colère des travailleurs gronde, elle est sous jacente, une étincelle de trop et elle explosera !

Thierry Horner

Un plan social chez Zschokke

La plus grande entreprise de la construction suisse a annoncé fin février dernier par voie de presse un licenciement collectif de 50 travailleurs sur 438 à Genève. Cette décision était motivée par Zschokke Construction SA par une baisse de son carnet de commande et le report d'importants chantiers émanant tant de clients publics que privés, notamment dans le secteur du génie civil.

Convoquée rapidement, une première assemblée générale des travailleurs de l'entreprise a donné pour mandat aux syndicats de la construction SIT, Unia et Syna de refuser un tel licenciement collectif et d'explorer, le cas échéant, la possibilité de limiter les dégâts par la négociation d'un plan social qui privilégierait la solidarité vis-à-vis des travailleurs âgés.

Il est important en effet de rappeler qu'en 2002 le secteur du gros œuvre a obtenu par la lutte une retraite anticipée à 60 ans et qu'il n'est pas question aujourd'hui de la brader dans ces situations concrètes.

Après d'intenses négociations qui ont bénéficié d'une médiation de l'Office cantonal de l'emploi, les parties sont parvenues à s'accorder sur un plan social. Celui-ci permet,

par des mesures financières, de limiter, d'une part le nombre de licenciement par l'encouragement de départs volontaires dans le cadre de projets de vie, et, d'autre part, de mettre en place une structure de placement pour le personnel licencié. Ce plan prévoit également la défense des acquis de la retraite anticipée du bâtiment pour les travailleurs les plus âgés.

230 travailleurs de l'entreprise Zschokke réunis en une seconde assemblée générale ont adopté à l'unanimité ce plan social.

Le SIT considère que, malgré les conséquences néfastes sur l'emploi de cette restructuration, ce plan social représente une avancée significative dans la défense des travailleurs du secteur de la construction, secteur qui, à notre connaissance, n'a jamais connu de plan social digne de ce nom. Beaucoup d'employeurs de ce secteur, mais pas seulement, estiment en effet que c'est à l'assurance chômage et à la collectivité de supporter les frais de restructuration tant structurelle que conjoncturelle.

Thierry Horner
et Sylvain Lehmann



Nettoyage

Sereg, suite mais pas fin

Les jours sont comptés pour l'entreprise de nettoyage Sereg, qui défraie la chronique depuis plusieurs mois par ses détournements de cotisations sociales.

La faillite définitive a été prononcée contre Sereg SA, Genève avec près d'un million de francs de créances. Affaire close ? Pas du tout, puisque l'administrateur a fait valoir que la société en question n'avait plus d'activités depuis décembre 2003 et qu'à cette date, tout le personnel et les actifs avaient été transférés, selon un nouvel organigramme, à une société Sereg basée à Denges, ayant des succursales dans plusieurs cantons.

Mystification? C'est aux Offices de faillites d'en décider, puisque des demandes de faillites visent désormais non plus seulement l'entreprise genevoise, mais toute la Romandie, ainsi qu'Iltingen à Berne, ce qui concernerait l'emploi de près de 1'000 nettoyeurs et nettoyeuses. En effet, la société centrale Sereg SA, basée à Denges, comptabilise actuellement plus d'un million et demi de francs de poursuites.

Les travailleurs n'ont jamais été informés de ces fameux transferts et continuent pour beaucoup à travailler sans que leurs charges sociales soient reversées aux institutions AVS, Fondation supplétive LPP, etc.

Ces institutions ont une responsabilité importante dans ce dérapage, car, seules à déterminer la qualité juridique pour agir pénalement contre l'employeur, jamais elles n'ont pris au sérieux nos demandes d'action éditoriale. Au contraire, sous couvert de leur "obligation statutaire de confidentialité", elles n'ont fourni qu'au compte-gouttes les informations nécessaires aux travailleurs pour comprendre leur situation.

Mais il n'est pas encore l'heure de tirer un bilan des dysfonctionnements publics ou privés qui ont plombé ce dossier. Pour notre part, nous tentons, face à cette confusion entretenue sciemment par l'en-

treprise Sereg, de préserver les droits des travailleuses et des travailleurs, en déposant des dizaines de demandes au prud'hommes et de production de salaires contre les différentes raisons sociales Sereg et en organisant régulièrement des assemblées d'information. Il est en effet primordial que les derniers salaires, qui n'auraient pas été versés par l'employeur, puissent être payés, comme la loi l'autorise, par la caisse étatique d'insolvabilité. De cette façon, cette caisse se retourne ensuite contre la faillite de l'entreprise à la place des travailleurs lésés. Ce mécanisme permet de limiter partiellement les pertes directes de salaires pour les travailleurs, mais cela signifie que les malversations de Sereg SA seront assumées in fine par tous, excepté son administrateur.

Parallèlement, le SIT se démeure pour mettre, dans la mesure où cela n'est pas automatique, les administrations cantonales et romandes au diapason, afin d'éviter l'enlèvement grotesque de cette affaire.

Sylvain Lehmann

Intempéries dans le bâtiment

Suite aux intempéries de l'hiver dernier, une divergence importante est intervenue au sein de la commission paritaire genevoise du gros-œuvre entre représentants patronaux et syndicaux quant à l'interprétation à donner aux textes de références figurant dans la Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse s'agissant de l'utilisation des heures variables en cas d'intempéries.

Saisie paritairément, la CPPS (Commission paritaire professionnelle suisse) vient de donner raison aux syndicats SIT, Syna et Unia sur un point extrêmement important, à savoir qu'il n'est pas possible de faire supporter aux travailleurs, en cas d'intempéries, des heures en moins qu'ils devraient rattraper ultérieurement.

Au vu de cette décision favorable, les syndicats vont exiger de la Commission paritaire qu'elle intervienne fermement à l'encontre des entreprises qui ont décidé, sans attendre l'avis de la CPPS, de faire rattraper les heures variables négatives qu'ils avaient comptabilisées à leurs travailleurs; heures négatives qui pour certains cas s'élevaient à plus de 40 heures...avec un supplément de salaire de 25% bien évidemment !

Thierry Horner

Attaques au statut, salaire au mérite, licenciements facilités dans les services publics et les secteurs subventionnés : NON

Manifestation contre le projet de loi de la droite et remise de la pétition au Grand Conseil

jeudi 21 avril à 17.00 - Place Neuve
Parcours habituel et arrivée devant le Grand Conseil vers 18 h.

Petite enfance

Action du personnel pour une CCT cantonale

Les conditions de travail du personnel des institutions de la petite enfance ne sont toujours pas harmonisées dans le canton. La loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance est entrée en vigueur au 1er janvier 2004. Elle prévoit, comme une des conditions d'autorisation d'ouvrir une institution dans le canton, que le personnel dispose d'une CCT. A ce jour, les quelques 50 institutions subventionnées par la Ville de Genève sont soumises à la CCT pour le personnel de la petite enfance. D'autres institutions comme à Carouge, Thônex, Confignon ou Chambésy se sont alignées sur ces conditions, conscientes que la pénurie de personnel impose une amélioration sensible du statut du personnel. Dans les autres communes, certaines institutions suivent également la CCT ou s'en inspirent partiellement. Le personnel revendique que l'ensemble des communes applique cette convention collective, mais les institutions prennent aujourd'hui prétexte de l'absence de règlement d'application à la loi pour retarder l'échéance d'une négociation avec les syndicats. Ce règlement devrait être publié dans un proche avenir par le Département. Le comité de l'Association des communes genevoises cherche dans la foulée à

pejorer les normes d'encadrement des enfants, en particulier en ce qui concerne les 3-4 ans, puisqu'elle souhaite passer d'un adulte pour 10 enfants à un adulte pour 12 enfants. Cette dégradation est bien entendu contestée par le SIT qui refuse les conséquences néfastes qu'une telle décision aurait sur la qualité de l'accueil et sur la sécurité des enfants. Il appartient dorénavant au chef du DIP, Charles Beer, de trancher cette question.

Pétition du personnel à Versoix

Le personnel de la crèche Fleurimage a demandé l'entrée en négociation dans le but d'obtenir l'application de la CCT. Il a mandaté le SIT pour conduire une délégation du personnel dans ce but. Le conseil de Fondation et la Ville de Versoix faisant la sourde oreille, le personnel vient de déposer une pétition à l'intention du Conseil municipal, du Conseil administratif et de la Fondation.

Il rappelle que le taux de rotation au sein de l'institution est considérable depuis deux ans et que le personnel n'est plus disposé à être sous-payé pour un travail identique à celui de leurs collègues de la commune voisine.

Interpellation à la Ville de Lancy

A Lancy, la situation du personnel est aussi très inégalitaire. C'est la raison pour laquelle les syndicats et associations professionnelles ont réuni le personnel afin de demander l'entrée en négociation sur la CCT. Les comités des institutions ainsi que le conseiller administratif de Lancy ont été sollicités afin de réunir les parties.

Depuis, il semble que ceux-ci se soient mis au travail afin d'examiner les conditions d'une application de la CCT pour le personnel des institutions de la commune. Les syndicats demandent aujourd'hui que les parties se réunissent rapidement afin d'entrer dans le vif du sujet.

Dans d'autres communes, le personnel s'organise également afin que la situation se débloque enfin et que les négociations s'ouvrent sans tarder car le budget des communes est sollicité. Il s'agit de cesser de tergiverser.

Une CCT doit s'appliquer et les institutions ne pourront pas l'édicter sans passer par une réelle négociation avec les organisations représentatives du personnel.

Valérie Buchs

Victoria !

Première manche gagnée pour les assistant-e-s des pharmacies Victoria. Après avoir refusé de rencontrer notre délégation syndicale, Victoria a dû plier et accéder à toutes les demandes des assistant-e-s en pharmacies prêtes à employer les grands remèdes pour faire respecter leur horaire hebdomadaire.

Les pharmacies Victoria, intégrées depuis près de deux ans à la filiale GaleniCare du groupe multinational Galenica ont, depuis janvier, imposé une augmentation du temps de travail hebdomadaire des employé-e-s genevois-es de 40 h 30 à 42 h sans compensation salariale. Ceci parce que le groupe pharmaceutique tente de mettre en place son "Projet ONE: une chaîne, une image, une culture" et donc... un horaire pour les 100 pharmacies GaleniCare de Suisse. Une pilule impossible à avaler pour les employé-e-s, qui ont retourné en exigeant le respect de leur horaire contractuel, une

compensation des heures supplémentaires et la négociation collective de toute modification contractuelle.

A quelques jours de la publication de ses résultats (plus de 70 millions de bénéfice net, dit-on) Galenica n'a pas voulu risquer une grève et a donc accédé à toutes ces revendications. Il est vrai qu'une action syndicale médiatique aurait sérieusement mis à mal le beau discours du responsable romand de la société qui, il y a peu, écrivait que ses employé-e-s ont des conditions d'engagement supérieures au marché et que "tout le monde y gagne: les collaborateurs satisfaits récompensent leur épanouissement et leur joie de vivre sur la clientèle".

Quant à nous, nous avons un nouveau traitement à proposer aux 100 pharmacies du groupe : Projet ONE+ ou 40 h 30 pour tou-te-s! (et on ne brevetera pas la formule!)

Lara Cataldi

Plus de place pour l'individu

Les ravages du chômage

Après avoir vu quelques personnes qui venaient déposer leur feuille de contrôle, reçu d'autres qui venaient déposer leur dossier et le lot de déceptions et souffrances que cela représente, aidé à remplir des demandes, se présente une personne que nous avions convoquée car son droit au chômage va bientôt se terminer : après deux mois de chômage, elle avait trouvé un emploi de comptable pour un remplacement de dix mois. Ceci n'est pas suffisant pour ouvrir un nouveau droit (il faut douze mois de travail). Je lui explique qu'elle doit prendre contact avec le service des mesures cantonales qui doit l'aider pour obtenir soit une allocation de retour en emploi (ARE) ou un emploi temporaire (ETC).

Avec la loi cantonale actuelle, Madame Rachel obtiendrait une mesure qui lui permet de recouvrer un droit à l'indemnité chômage, mais voilà, avec le projet de loi de la droite qui sera voté le 24 avril, si elle obtient un emploi de six mois cela ne lui servira à rien car, avec le décalage, les dix mois qu'elle a travaillé ne pourront pas être pris en compte. Madame Rachel est effondrée : se retrouver "fin de droit" après vingt ans de travail ce n'est pas possible, c'est la honte... Avec révolte, rage et désespoir elle raconte ses dizaines et dizaines d'offres d'emploi restées vaines ; elle crie à l'injustice et fait le parallèle avec le nombre croissant de licenciements et les bénéfices mirobolants engrangés par les actionnaires. Elle quitte néanmoins le bureau en espérant que le 24 avril le NON l'emporte...

Un instant plus tard entrent deux femmes. Il s'agit d'une mère et de sa fille. Très digne, la maman m'explique que sa fille handicapée travaillait à 50% depuis 14 ans dans un atelier protégé de la CIP (centre d'intégration professionnelle) et qu'elle a été licenciée car son rendement ne correspond plus aux exigences du centre ! La fille raconte avec plaisir son travail, le rythme de vie qu'il entraîne, ses déplacements en bus... La mère a fait le tour des ateliers et institutions avant d'inscrire sa fille au chômage.

Cette situation est simplement honteuse et scandaleuse. Si elle a été licenciée, ce n'est évidemment pas à cause de son salaire compris entre 600 et 700 francs mais bien parce que ces institutions sont soumises à des critères de rentabilité comme n'importe quelle entreprise. Les postes d'encadrements, donc le budget, sont fonction du nombre de personnes selon des types d'handicaps. Ce qui est inadmissible, c'est qu'il n'y ait pas de passerelle entre les institutions et qu'on laisse les personnes se débrouiller toutes seules dans ce genre de situation. Alors que l'on sait qu'une activité, un rythme de vie sont structurants pour n'importe quel individu l'on peut mesurer les dégâts si cette personne handicapée ne retrouve pas rapidement une réinsertion professionnelle.

Il est des matins où la révolte gronde vraiment beaucoup...

EC

Pénurie de personnel dans la petite enfance

Un prétexte à l'exploitation des non-diplômé-e-s

Pour faire face à la pénurie de personnel diplômé dans les institutions de la petite enfance, l'Office de la jeunesse a autorisé une dérogation aux normes d'encadrement des enfants en permettant aux institutions d'engager du personnel non diplômé pour occuper des postes de diplômé-e-s. Ces autorisations ont été soumises à certains critères relatifs aux années d'expérience professionnelle des personnes concernées, leur formation antérieure, leurs compétences et leur engagement dans un processus de formation ou de validation d'acquis.

De nombreuses personnes occupent actuellement des postes de diplômé-e-s, certains depuis 2, voire 3 ans. La durée de ces dérogations se prolonge en raison, notamment, d'un certain retard pris dans l'examen des dossiers de validation d'acquis, retard que l'on ne peut pas imputer aux personnes concernées. Pendant toutes ces années, ces personnes exercent la fonction d'éducatrice diplômée en assumant le cahier des charges et les responsabilités liées à cette fonction. Ce personnel ainsi

que les comités des institutions concernées ont demandé à la Délégation à la petite enfance de la Ville, à plusieurs reprises et depuis l'entrée en vigueur de cette dérogation, une revalorisation salariale qui soit conforme à la fonction d'éducatrice. La Délégation à la petite enfance a refusé cette revalorisation.

La commission paritaire tranche en faveur des employées

Face à ce refus, une employée a saisi la commission paritaire de la CCT afin de clarifier la question de la rémunération du personnel non diplômé occupant des postes de diplômé-e-s. Le 19 janvier 2005, la commission paritaire de la CCT a tranché cette question. Elle a précisé qu'un changement de fonction implique également un changement de rémunération. Le salaire de cette personne doit être celui d'une éducatrice. Un rectificatif de salaire doit lui être versé et son contrat de travail doit être revu afin qu'il soit conforme à la fonction qu'elle exerce. Suite à

la décision de la commission paritaire, plusieurs personnes concernées ont mandaté le SIT pour réclamer à leur employeur une rectification de leur situation salariale et contractuelle.

Le Délégation veut imposer la sous-enchère

Malgré cette décision de la commission paritaire qui a force exécutoire, la Délégation a fait parvenir en mars un courrier à l'ensemble des institutions, avec copie aux parties signataires de la CCT, en indiquant avoir décidé d'appliquer pour ce personnel un salaire correspondant au 90% du salaire d'éducatrice, sans changement d'échelon et avec effet rétroactif au 1er janvier 2005. Cette décision unilatérale est contestée par notre syndicat qui demande le versement rétroactif des salaires à 100%. Le SIT a demandé la convocation urgente des parties à la CCT afin de clarifier cette question de sous-enchère abusive.

Valérie Buchs

Education spécialisée

Renouvellement de la CCT

Assemblée jeudi 28 avril au SIT dès 19h30

Notre CCT arrive à échéance fin 2005 et les partenaires syndicaux et patronaux doivent se prononcer sur son renouvellement en juin déjà.

Cette assemblée SIT est importante, elle prévoit :

- une brève formation sur ses droits et la CCT;
- nos revendications pour la prochaine CCT;
- des informations sur les nouveaux métiers du social CFC et les enjeux.

Elargissement de la CCT

Une nouvelle institution a rejoint l'AGOER en 2005, il s'agit de la Maison des Champs. Nos syndicats ont œuvré à présenter les avantages de cette solution. Le personnel d'autres organismes envisage une démarche similaire. Il est judicieux que des institutions du handicap (Foyer handicap, Cap Loisirs...) adhèrent aux conventions existantes plutôt que d'en créer des spécifiques par employeur; en effet, la loi qui prévoit leur subventionnement (LIPH) recommande la référence aux CCT.

FW

Programme de formation 2005

1. Formations interprofessionnelles

Comment fonctionne la Suisse ? Quels sont les droits des travailleuses et travailleurs ? Comment exprimer mes idées ? Lors des formations interprofessionnelles nous aborderons ces sujets qui vous permettront de mieux connaître vos droits et de savoir les défendre, collectivement et individuellement. Il s'agit d'introductions basiques, aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

Les formations interprofessionnelles sont ouvertes à tous les membres du SIT. Aucune inscription n'est demandée.

Mardi 10 mai - 19.30 : introduction à la politique suisse

Comment fonctionne la Suisse ? Quel est son système politique ? Quels sont les acteurs - et qui commande ? Quels sont les rapports entre les syndicats, le patronat et l'Etat ? Cette formation donne une introduction au système politique suisse et à son fonctionnement réel.

Intervenant : Hervé Pichelin, cosecrétaire général

Lundi 20 juin - 19.30 : introduction au droit du travail

Quels sont les éléments importants d'un contrat de travail ? Quels sont les bases du droit du travail ? Cette formation permet d'avoir une introduction aux différentes dispositions légales qui régissent le droit du travail (code des obligations, loi sur le travail, conventions collectives).

Animation : groupe "droit du travail" du SIT

Lundi 12 septembre - 19.30 : introduction aux assurances sociales

Quel est le système des assurances sociales en Suisse et quels droits en découlent pour les salarié-e-s ? Cette formation aidera à mieux comprendre l'organigramme et le fonctionnement des assurances sociales suisses et donnera un aperçu des chantiers politiques qui sont ouvertes par la révision de plusieurs de ces assurances.

Animation : groupe de travail "assurances sociales" du SIT

Mercredi 26 octobre - 19.30 : expression des idées

Cette formation vise à développer une connaissance des mécanismes de base à l'œuvre dans l'argumentation et la défense d'une position dans le discours.

Qui connaît ces mécanismes est mieux à même de renforcer son propre discours argumentatif et de déjouer les pièges argumentatifs d'un adversaire. Le but est donc de s'approprier quelques techniques de constructions du discours argumentatif.

Intervenant : Jean-Luc Ferrière, secrétaire syndical

2. Conseils interprofessionnels

Les conseils interprofessionnels sont des lieux d'information et de débat sur des sujets d'actualité syndicale. Ils permettent d'avoir des discussions ouvertes, et parfois contradictoires, entre les militant-e-s du SIT, tous secteurs professionnels confondus. L'ensemble du secrétariat participe aux conseils interprofs qui deviennent ainsi également des moments d'échange entre militant-e-s et secrétaires syndicaux-ales.

Les conseils interprofs ont lieu à 20 heures. Dès 19 heures une collation est servie pour toutes celles et tous ceux qui ont envie de passer un moment convivial avant les débats.

jeudi 9 juin - 20.00 : Formation professionnelle continue

Suite aux demandes des militant-e-s au dernier congrès du SIT concernant la formation professionnelle, ce conseil inter professionnel a pour buts de :

- faire le point sur la réalité inégale de la formation continue en Suisse ;
- mieux connaître les possibilités individuelles et collectives de se former à Genève : loi sur la formation continue des adultes, chèque formation, Qualification plus, Forma Conseil, FFPP, dispositions des conventions collectives et statuts du personnel ;
- débattre des moyens d'améliorer la situation (accès à la formation, congé-formation, financement) et du rôle du syndicat pour y parvenir (interprofessionnel et secteurs aux besoins les plus grands), sans oublier les propositions déjà sur la table (initiative CGAS-SIT, CES).

Vu l'étendue du sujet, nous nous concentrerons sur la formation continue, avec une brève information sur le vaste "chantier" de la formation de base.

Intervenants : Jean-Marc Denervaud, formateur d'adultes, et Lucien Martenot, secrétaire syndical

Jeudi 29 septembre - 20.00 : Accueil pour la petite enfance

Crèches, garderies, jardins d'enfants, accueil familial à la journée : comment résoudre la pénurie de places disponibles pour l'accueil de la petite enfance ?

Les salarié-e-s ont besoin de placer leurs jeunes enfants durant leur activité professionnelle. Pour de nombreuses familles, la pénurie actuelle de places d'accueil pose un problème majeur et empêche les femmes de s'intégrer pleinement dans la vie professionnelle.

Dans certaines professions, les horaires atypiques (travail du soir, de nuit et de week-end) posent encore d'autres difficultés. Ce

conseil interprofessionnel fera le point sur cette question, replacera cette problématique dans le contexte politique libéral de restrictions budgétaires et tentera d'ouvrir des pistes de réflexion pour trouver des solutions.

- Etat de la situation dans les institutions de la petite enfance et l'accueil familial à la journée
 - Les dispositions légales et les conditions de travail
 - Le contexte politique et les options syndicales
 - Quelles solutions ?
- Intervenantes : Valérie Buchs, secrétaire syndicale, avec des militantes de la commission femmes et du secteur de la petite enfance*

Jeudi 17 novembre - 20.00 : Un salaire minimum en Suisse ?

Faut-il un salaire minimum en Suisse ? Cette question revient périodiquement et surtout depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes.

Au-delà de la possibilité juridique de parvenir à un salaire minimum, n'y a-t-il pas de risque que celui-ci tire vers le bas tous les salaires ? Faut-il plutôt des salaires minimaux par région et tenant compte de la qualification et de l'expérience des salarié-e-s ? Qu'en est-il dans les pays qui connaissent cette réglementation ?

Formation préparée par le groupe de travail "économie et emploi" du SIT

3. Formations sectorielles

Les secteurs du SIT organisent de formations spécifiques sur les conditions de travail, les revendications et les moyens d'action des travailleuses et travailleurs des différents secteurs professionnels. Sur demande, ces formations peuvent être ouvertes à des syndiqué-e-s d'autres secteurs.

Le programme détaillé peut être obtenu auprès du secrétariat syndical et est publié dans le SIT-info. Il sera complété en fonction de l'actualité syndicale.

Formations pour les syndiqué-e-s des secteurs ...

... construction et nettoyage

- vendredi 27 mai - 20.00 : Ile pilier
- vendredi 24 juin - 20.00 : retraite anticipée dans la construction
- vendredi 14 octobre - 20.00 : mécanismes de négociation des CCT
- vendredi 25 novembre - 20.00 : rôle des militants sur le lieu de travail et relais avec le secrétariat

... terre, industrie et services

- vendredi 22 avril : convention collective des parcs et jardins
 - mardi 31 mai : convention collective de la sécurité CCT
 - mardi 6 septembre : concierges
 - mardi 22 novembre : mobbing
- Toutes ces séances ont lieu à 20.00.

... hôtellerie-restauration et l'économie domestique

- 4 juin, toute la journée : quelles négociations salariales pour 2006 - droit du travail - comment militer sur son lieu de travail
- 24 septembre, toute la journée : CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés - contrat type de travail pour les employé-e-s de l'économie domestique

... commerce, alimentation, médias, organisations internationales

- mardi 26 avril - 19.30 : militer sur son lieu de travail

... service public et parapublic, santé

- (sur congé syndical)
- 8 avril - 13.30 à 17.30 : statut fonction publique
 - 1er juin, toute la journée : être délégué-e du personnel : 1re partie; seconde partie à l'automne (date à fixer)
 - Connaissance des conventions collectives :
 - mardi 8 février : CCT FHP
 - jeudi 28 avril : CCT AGOER
 - vendredi 24 juin - 19.30 : CCT assistantes en médecine dentaire; contenu et enjeux
 - lundi 5 septembre - 19.30 : CCT cliniques privées: contenu et enjeux
 - mardi 11 octobre, le soir : CCT EMS
 - mardi 11 octobre : petite enfance : CCT Ville de Genève et son extension cantonale
 - mardi 22 novembre : CCT UOG

4. Séances d'accueil des nouveaux membres du SIT

Le SIT organise régulièrement des séances d'accueil pour ses nouveaux membres. Il s'agit de présenter le SIT, sa vie et son fonctionnement, le rôle de ses militant-e-s et les services offerts à ses membres.

Les nouveaux membres du SIT reçoivent une invitation personnelle, mais il va de soi que tous/toutes les syndiqué-e-s sont les bienvenu-e-s.

- La séance d'accueil des nouveaux membres ont lieu le 1er mars, le 24 mai, le 6 septembre et le 8 novembre. Elles ont toujours lieu à 15h et à 18h au SIT (heure à choix)



Les formations de l'université ouvrière de Genève

Consommer: notre seule participation à la mondialisation?

Quelles actions possibles pour les citoyens et citoyennes.

Objectifs :
Etudier les mécanismes liés à la mondialisation de l'économie.
Présenter des actions possibles pour être un citoyen, une citoyenne responsable.

Contenu : Comme le montrent les mobilisations autour des négociations à l'Organisation mondiale du commerce et les Forums sociaux, la mondialisation est au centre des débats. Mais quelles sont les caractéristiques de la mondialisation? Quelles en sont les conséquences sur les habitants de la planète, au Nord comme au Sud? Comment exercer encore localement ses responsabilités de citoyen et citoyenne dans un monde globalisé? Ce cours tentera d'apporter quelques réponses à ces questions à partir d'exemples (responsabilité des entreprises en relation avec l'Afrique du Sud, accès aux médicaments, évasion fiscale, marchés financiers) et de pistes d'action concrètes.

Dates :
Les lundis 23, 30 mai et 6 juin 2005 de 18h30 à 21h00. Durée 7h30.

Inscription :
Jusqu'au vendredi 13 mai 2005.

Intervenants :
Florence Gerber, Jean-Claude Huot et Julien Reinhard, Déclaration de Berne.

Prix :
Fr. 60.- / Membre UOG; Fr. 40.-

Introduction à l'Histoire de Genève

Se familiariser avec l'Histoire de Genève par le moyen de visites commentées et de cours.

Contenu :
Ce cours abordera les grandes lignes de l'Histoire de Genève. Il consiste en trois exposés faits en salle, suivis chacun, le samedi de la semaine suivante, d'une visite de lieux, monuments ou musées en rapport avec la période étudiée.

Périodes :
Alternance de cours et de visites.
Cours les mercredis 25 mai, 1er et 15 juin 2005, de 19h à 20h30.
Visites les samedis 28 mai, 11 et 25 juin 2005, de 14h00 à 18h00.

Durée : 16 heures 30.

Intervenant :
Daniel VULLIAMY

Inscription :
Jusqu'au vendredi 13 mai 2005.

Prix :
Fr. 120.- / Membre UOG; Fr. 100.-

La formation d'adulte vous intéresse?

Vous n'avez pas nécessairement l'expérience de l'enseignement, mais vous avez envie de rencontrer des personnes migrantes de toutes provenances, de les aider à s'insérer dans notre société.

Vous avez une bonne connaissance de la langue française et vous êtes prêt-e-s à :

- Consacrer 1h30 par semaine à l'enseignement du français bénévolement.
- Mettre en œuvre votre sens du contact et votre imagination.

L'UOG vous offre : une formation de base d'une durée de 40 heures dispensée par des enseignants professionnels, met à votre disposition tout le matériel pédagogique nécessaire pour l'enseignement.

Contactez-nous au 022 733 50 60.
E-mail: info@uog.ch

Comité SIT

Lors de sa dernière séance du mois de janvier, le comité SIT a :

- pris position sur les sujets des votations fédérales du mois de juin; on en reparlera pour ne pas brouiller les sujets entre les différentes votations !
- montré son attachement aux avantages contenus dans la loi genevoise sur l'assurance maternité, et qui doivent être conservés lors de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le congé maternité;
- discuté du budget du SIT pour l'année 2005, qui est déficitaire en raison des investissements décidés qui ont été réalisés par l'engagement de nouveaux secrétaires syndicaux-ales.

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance, le comité de la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale - organisation regroupant tous les syndicats de Genève) a :

- fait le point sur les prochaines élections des juges prud'hommes ainsi que des juges assesseurs-euses au Tribunal cantonal des assurances sociales;
- préparé la campagne pour les votations cantonales de fin avril, ainsi que la mobilisation pour le 1er mai;
- pris position sur les votations fédérales du mois de juin, dont on reparlera dans un prochain journal.

Votre cotisation syndicale est-elle juste ?

Nous rappelons à l'ensemble des membres du SIT que la cotisation syndicale mensuelle est basée sur le salaire-revenu mensuel brut, avec l'échelle suivante :

Apprenti gagnant moins de 1'200. - jusqu'à 1'200. -	5.-	de 6'001.- à 6'300.-	42.-
de 1'201.- à 1'500.-	8.-	de 6'301.- à 6'600.-	44.-
de 1'501.- à 1'800.-	10.-	de 6'601.- à 6'900.-	46.-
de 1'801.- à 2'100.-	12.-	de 6'901.- à 7'200.-	48.-
de 2'101.- à 2'400.-	14.-	... et ainsi de suite	
de 2'401.- à 2'700.-	16.-		
de 2'701.- à 3'000.-	18.-		
de 3'001.- à 3'300.-	20.-		
de 3'301.- à 3'600.-	22.-		
de 3'601.- à 3'900.-	24.-		
de 3'901.- à 4'200.-	26.-		
de 4'201.- à 4'500.-	28.-		
de 4'501.- à 4'800.-	30.-		
de 4'801.- à 5'100.-	32.-		
de 5'101.- à 5'400.-	34.-		
de 5'401.- à 5'700.-	36.-		
de 5'701.- à 6'000.-	38.-		
	40.-		

Cette échelle proportionnelle nous paraît être un élément de justice entre les diverses catégories de travailleuses et travailleurs qui composent le SIT, ce pour autant que chacun-e joue le jeu !

Si donc vous vous apercevez que votre cotisation syndicale ne correspond pas à votre salaire actuel (que ce soit en plus ou en moins !), nous vous prions de nous en avvertir au plus tôt. De même lorsque vous avez un changement important de salaire.

Nous vous remercions d'avance de comprendre que le syndicat vit essentiellement des cotisations des syndiqués-es, et que c'est de la correction de ceux-celles-ci que dépend le bon fonctionnement du système.

Le SIT sans fumée



Nous rappelons que le SIT a déclaré le 16 rue des Chaudronniers, bâtiment sans fumée à compter du 1er septembre.

Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences des différents secteurs seront priées de fumer à l'extérieur des locaux. Les réunions syndicales sont également sans fumée.

Vous vous êtes naturalisé Suisse ?

De temps en temps, le SIT a besoin de contacter tous ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Evidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers comme partie mineure de ses membres, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 75% d'étrangers parmi ses membres. Mais il est bien possible qu'une bonne partie d'entre eux se soient naturalisés suisses depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux. Il nous serait très utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiatives ou de référendum.

Merci aux intéressés-es de nous signaler s'ils ont changé de nationalité récemment, voire même depuis leur inscription au syndicat !

Chalet La Bruyère

Le SIT possède un Chalet à La Cry, au dessus de Saint-Gervais (Haute-Savoie), où il fait bon passer des fins de semaine en groupe ou des vacances, tant en été qu'en hiver.

On trouvera ci-dessous le tarif - différent pour les membres ou non-membres du SIT.

Tout renseignement ou réservation au secrétariat SIT auprès de Jorge Klappenbach (tél. 022 818 03 00 - courriel : jorge.klappenbach@sit-syndicat.ch)



Liste des prix (en francs suisse)	Vacances d'été (pension complète)				Week-end et vacances d'hiver (sans pension)	
	Prix par nuitée		Forfait par semaine		Prix par nuitée	
	Membre	Non membre	Membre	Non membre	Membre	Non membre
Adulte, par personne	35.-	40.-	240.-	280.-	12.-	18.-
Couple, par personne	30.-	36.-	200.-	250.-	12.-	18.-
1 ^{er} enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	120.-	140.-	x	x
2 ^e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	60.-	70.-	x	x
3 ^e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	gratuit	gratuit	x	x
Enfant, jusqu'à 15 ans	18.-	22.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 10 ans	11.-	13.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Les commissions du SIT

Les commissions du SIT cherchent des membres intéressé-e-s à se joindre à leurs activités. En règle générale, les commissions se réunissent 10 fois par an. L'investissement en temps de chacun-e dépend des disponibilités personnelles.

Commission logement :

A Genève, la pénurie de logements et les loyers atteignent des niveaux insupportables. Les attaques de la droite et des milieux immobiliers se suivent sans relâche. La crise du logement n'est pas une fatalité. Vous êtes intéressé-e à mener une réflexion et des actions pour promouvoir le logement social ? Rejoignez la commission logement du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Sylvain Lehmann.

Commission internationale :

Alors que les décisions prises au niveau international ont des impacts directs et brutaux sur notre quotidien et que les budgets de l'aide au développement, déjà misérables, sont attaqués, le SIT se préoccupe de suivre l'actualité internationale et de l'aborder syndicalement. Si vous êtes intéressé-e-s à développer une réelle solidarité syndicale internationale à travers différents projets de coopération au développement et si vous souhaitez construire, avec d'autres organisations et mouvement sociaux, une forte mobilisation contre la mondialisation, nous vous invitons à participer à la commission internationale du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Françoise Weber ou Séverin Guelpa.

Commission femmes

Alors que l'UDC progresse aux élections avec le retour en force d'un discours conservateur, que la révision de l'AVS se fait exclusivement au détriment des femmes, que les budgets pour les crèches restent insignifiants, que le harcèlement sexuel persiste, que le congé parental fait défaut et que l'égalité entre hommes et femmes n'est de loin pas réalisée dans la société comme au travail, la commission femmes est un lieu d'échange et d'action syndicale sur ces questions. Si vous êtes sensibles à la problématique des discriminations faites aux femmes, si vous souhaitez mener à bien des campagnes syndicales sur ces thèmes, rejoignez la commission femmes du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Valérie Buchs.

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Lara Cataldi, Simon Descornes, Sylvain Lehmann, Sacha Pilster, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers-ères : Martine Bagnoud, Corinne Béguelin, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Fenières, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Homer, Jorge Klappenbach, Fabienne Saunier, Christina Stoll, Sylvain Tarrat, Bassem Teylouni, Ismail Türker, Barbara Urtasun, Jean-Michel Varcher, Françoise Weber.

Impression : CIE
Tirage : 12'500 exemplaires

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'actualité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté. Pour 2005, il s'agit des dates suivantes : 9 mai, 13 juin, 22 août, 19 septembre, 24 octobre, 28 novembre

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit :

Bâtiment - nettoyage :

accueil chaque jour de 15.00 à 18.00, mardi jusqu'à 18.30 et le samedi de 9.00 à 11.30
permanences pour tous secteurs mardi, jeudi et samedi (il y a des heures de réception différentes par secteur - se renseigner)

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Commerce - alimentation - media :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

du lundi au vendredi de 14.00 à 17.00

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Impôts :

déclarations : du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00, samedi de 8.30 à 12.00
impôts à la source : lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 18.00

La xénophobie triomphe au Conseil fédéral et aux Chambres

Ce qu'il y a de bien, avec nos autorités, Conseil fédéral, chambres parlementaires, c'est qu'on n'est jamais déçu. Quand un projet de loi est passable, il devient mauvais après le passage à la moulinette, quand il est mauvais, il devient totalement exécutable. C'est ce qui se passe actuellement avec différents projets qui tous ont trait à la migration, ou du moins à ce que ces autorités entendent par migration. On verra que ce n'est pas la même chose.

Il s'agit ici de trois lois : la Loi sur les étrangers (LEtr), celle sur l'asile (LASI) et enfin celle sur le travail au noir, qui toutes ont été récemment discutées par les Chambres fédérales. Celles-ci ont fait du zèle et ont fait des rigettes au nouveau maître du jeu, le Conseiller fédéral d'extrême-droite Blocher, allant au devant de ses souhaits, même non exprimés. Les chambres ont fait preuve tout simplement d'idéologie, en méconnaissant totalement les réalités du terrain.

La politique suisse de la migration est en question. Après l'Afrique du Sud, particulièrement au 19e et au début du 20e siècles : le nombre total de citoyens suisses (avec passeport suisse) habitant les pays membres de l'UE dépasse 350'000 !

Après la seconde guerre mondiale, la Suisse, tout comme les autres pays d'Europe occidentale, avait un grand besoin de travailleurs immigrés pour assurer son développement économique. Malgré les importants changements survenus dans l'entre-deux guerres, et contrairement aux autres pays européens, elle ne modifia pas sa lé-

UE (informatique, banques, etc.). Par ailleurs, la Suisse n'est plus aussi attractive au niveau des salaires et des conditions de vie qu'avant. C'est un leurre de penser que la Suisse peut attirer du personnel hautement qualifié avec un statut pire que le statut de saisonnier. Comment imaginer que ce personnel - qui devrait être très qualifié, si possible jeune, non marié, parlant une ou deux langues nationales en plus de l'anglais - accepte de venir en Suisse avec seulement un permis de courte durée ?

Le projet de LEtr est un trompe l'oeil : s'il supprime le statut de saisonnier, permet le regroupement familial sous certaines conditions, en réalité ces "petites bones" déclarations cachent les véritables problèmes, puisqu'il ne contient aucune analyse réelle de la politique migratoire et de l'intégration, et surtout pas de proposition concrète.

Au niveau économique, si ces projets sont acceptés tels quels, ils vont préciser et clandestiniser les acteurs de plusieurs secteurs économiques (bâtiment, hôtellerie, agriculture, nettoyage, etc.). "Grâce" à la crise, un certain assainissement dans ces secteurs avait pu être fait. Les pousser vers la "clandestinisation" c'est aussi les pousser vers la précarisation, avec des conditions de salaires et de travail qui ne seront plus attractives sur le marché de l'emploi. 500'000 emplois seraient ainsi concernés, avec un coût social énorme, et des risques pour la cohésion du pays. La concurrence accrue entre employés "stables" et ceux à statut précaire, en augmentant fortement, pourrait bien être à l'origine d'une xénophobie exacerbée et d'initiatives racistes.

Au niveau des assurances sociales (AVS, etc.), jusqu'à maintenant, chaque employeur pouvait le payer, ainsi que l'impôt à la source pour les sans papiers. Avec pour avantages qu'un-e sans papier a les mêmes droits au niveau des assurances sociales (excepté l'assurance chômage) ; que les caisses des assurances sociales, la Confédération, les cantons, les communes reçoivent les cotisations et/ou les impôts et enfin que les patrons ne peuvent pas économiser environ 30% de charges sociales et impôts sur les salaires.

Il n'existe donc pas de véritable politique d'intégration de l'immigration, tant aux plans cantonal que fédéral. La politique en vigueur se limite à contrôler les flux migratoires et ne se préoccupe pas d'intégrer les ressortissants étrangers dans la société helvétique. Pas étonnant, dans ces conditions, que la cohabitation entre Suisses et étrangers soit toujours plus émaillée de tensions, et que la xénophobie prenne un caractère toujours plus haineux !

La gestion de la politique d'immigration est articulée aux besoins de l'économie et des entreprises sur le territoire suisse : c'est donc toujours l'employeur qui est demandeur d'une autorisation de travail - et donc de séjour - et non pas l'immigré-e.

La pratique actuelle a poussé plusieurs dizaines de milliers de travailleurs vers la clandestinité (environ 120'000 en Suisse). La nouvelle LEtr et les ordonnances qui l'accompagneront vont aggraver ces phénomènes. Parce que la Suisse a besoin de personnel non qualifié dans les secteurs tels que bâtiment, hôtellerie-restauration, agriculture, employés de maison, etc. et simultanément de personnel hautement et semi-qualifié pour tous les secteurs, y compris des non-

Pas de vision politique

Le Conseil fédéral n'ose pas faire un constat des erreurs passées et n'admet pas que la Suisse n'a pas eu de politiques de l'immigration et de l'intégration. N'osant pas faire ce pas, il continue une politique de l'autruche et de bricolage. C'est pour cela que quatre projets différents, sans vue d'ensemble, sont en cours actuellement.

Par sa non-politique, le Conseil fédéral ne fait que donner une fois de plus "raison" aux milieux xénophobes. Ce bricolage et ce non-courage, auront un effet très dangereux pour l'avenir de la Suisse et de sa cohésion sociale. La politique fédérale a une seule "philosophie" qui peut être résumée ainsi :

- la libre-circulation avec l'UE va résoudre tous les problèmes au niveau de l'emploi, et cela pour le personnel hautement qualifié et non-qualifié ;
- les ressortissants non-UE ne sont plus bienvenus et il faut leur fermer la porte totalement ;
- il faut avoir une politique de l'immigration binaire et qualitative, exiger des conditions personnelles.

Ces quatre points conduisent la Suisse vers une voie sans issue. Pire, ils vont aggraver la non-politique d'immigration et d'intégration de la Suisse. Penser que la Suisse pourra résoudre sa politique d'immigration dans le cadre de la libre circulation avec l'UE, c'est méconnaître. L'ordonnance veut introduire une nouvelle discrimination entre ressortissant-e-s de l'UE et celles et ceux qui n'en font pas partie. Elle ne tient aucunement compte de la situation réelle de l'immigration en Suisse et dans l'UE, ni des études de l'ONU et de l'OCDE. Toutes les études montrent que la "libre circulation" dans le cadre de l'UE ne suffit plus à répondre aux besoins économiques et aux besoins démographiques des pays développés. Tous les pays membres de l'UE ont leur propre politique de l'immigration provenant de l'extérieur de la CE. Ces politiques peuvent être différenciées, certains pays autorisent les entrées limitées mais contrôlées (Espagne, Allemagne, Pays Nordiques, Pays-Bas), les autres légalisant leurs "clandestin-e-s" (Italie, France, Belgique).

La première catégorie de pays a ainsi permis à plus de deux millions de "non UE" d'entrer sur le marché de l'emploi durant ces trois dernières années. Toutes les études démontrent que cela va s'accroître avec le développement économique.

Encourager "clandestinité", "précarité et asile"

La pratique actuelle a poussé plusieurs dizaines de milliers de travailleurs vers la clandestinité (environ 120'000 en Suisse). La nouvelle LEtr et les ordonnances qui l'accompagneront vont aggraver ces phénomènes. Parce que la Suisse a besoin de personnel non qualifié dans les secteurs tels que bâtiment, hôtellerie-restauration, agriculture, employés de maison, etc. et simultanément de personnel hautement et semi-qualifié pour tous les secteurs, y compris des non-

UE (informatique, banques, etc.). Par ailleurs, la Suisse n'est plus aussi attractive au niveau des salaires et des conditions de vie qu'avant. C'est un leurre de penser que la Suisse peut attirer du personnel hautement qualifié avec un statut pire que le statut de saisonnier. Comment imaginer que ce personnel - qui devrait être très qualifié, si possible jeune, non marié, parlant une ou deux langues nationales en plus de l'anglais - accepte de venir en Suisse avec seulement un permis de courte durée ?

Le projet de LEtr est un trompe l'oeil : s'il supprime le statut de saisonnier, permet le regroupement familial sous certaines conditions, en réalité ces "petites bones" déclarations cachent les véritables problèmes, puisqu'il ne contient aucune analyse réelle de la politique migratoire et de l'intégration, et surtout pas de proposition concrète.

Au niveau économique, si ces projets sont acceptés tels quels, ils vont préciser et clandestiniser les acteurs de plusieurs secteurs économiques (bâtiment, hôtellerie, agriculture, nettoyage, etc.). "Grâce" à la crise, un certain assainissement dans ces secteurs avait pu être fait. Les pousser vers la "clandestinisation" c'est aussi les pousser vers la précarisation, avec des conditions de salaires et de travail qui ne seront plus attractives sur le marché de l'emploi. 500'000 emplois seraient ainsi concernés, avec un coût social énorme, et des risques pour la cohésion du pays. La concurrence accrue entre employés "stables" et ceux à statut précaire, en augmentant fortement, pourrait bien être à l'origine d'une xénophobie exacerbée et d'initiatives racistes.

Au niveau des assurances sociales (AVS, etc.), jusqu'à maintenant, chaque employeur pouvait le payer, ainsi que l'impôt à la source pour les sans papiers. Avec pour avantages qu'un-e sans papier a les mêmes droits au niveau des assurances sociales (excepté l'assurance chômage) ; que les caisses des assurances sociales, la Confédération, les cantons, les communes reçoivent les cotisations et/ou les impôts et enfin que les patrons ne peuvent pas économiser environ 30% de charges sociales et impôts sur les salaires.

Il n'existe donc pas de véritable politique d'intégration de l'immigration, tant aux plans cantonal que fédéral. La politique en vigueur se limite à contrôler les flux migratoires et ne se préoccupe pas d'intégrer les ressortissants étrangers dans la société helvétique. Pas étonnant, dans ces conditions, que la cohabitation entre Suisses et étrangers soit toujours plus émaillée de tensions, et que la xénophobie prenne un caractère toujours plus haineux !

La gestion de la politique d'immigration est articulée aux besoins de l'économie et des entreprises sur le territoire suisse : c'est donc toujours l'employeur qui est demandeur d'une autorisation de travail - et donc de séjour - et non pas l'immigré-e.

La pratique actuelle a poussé plusieurs dizaines de milliers de travailleurs vers la clandestinité (environ 120'000 en Suisse). La nouvelle LEtr et les ordonnances qui l'accompagneront vont aggraver ces phénomènes. Parce que la Suisse a besoin de personnel non qualifié dans les secteurs tels que bâtiment, hôtellerie-restauration, agriculture, employés de maison, etc. et simultanément de personnel hautement et semi-qualifié pour tous les secteurs, y compris des non-

UE (informatique, banques, etc.). Par ailleurs, la Suisse n'est plus aussi attractive au niveau des salaires et des conditions de vie qu'avant. C'est un leurre de penser que la Suisse peut attirer du personnel hautement qualifié avec un statut pire que le statut de saisonnier. Comment imaginer que ce personnel - qui devrait être très qualifié, si possible jeune, non marié, parlant une ou deux langues nationales en plus de l'anglais - accepte de venir en Suisse avec seulement un permis de courte durée ?

Le projet de LEtr est un trompe l'oeil : s'il supprime le statut de saisonnier, permet le regroupement familial sous certaines conditions, en réalité ces "petites bones" déclarations cachent les véritables problèmes, puisqu'il ne contient aucune analyse réelle de la politique migratoire et de l'intégration, et surtout pas de proposition concrète.

Au niveau économique, si ces projets sont acceptés tels quels, ils vont préciser et clandestiniser les acteurs de plusieurs secteurs économiques (bâtiment, hôtellerie, agriculture, nettoyage, etc.). "Grâce" à la crise, un certain assainissement dans ces secteurs avait pu être fait. Les pousser vers la "clandestinisation" c'est aussi les pousser vers la précarisation, avec des conditions de salaires et de travail qui ne seront plus attractives sur le marché de l'emploi. 500'000 emplois seraient ainsi concernés, avec un coût social énorme, et des risques pour la cohésion du pays. La concurrence accrue entre employés "stables" et ceux à statut précaire, en augmentant fortement, pourrait bien être à l'origine d'une xénophobie exacerbée et d'initiatives racistes.

Au niveau des assurances sociales (AVS, etc.), jusqu'à maintenant, chaque employeur pouvait le payer, ainsi que l'impôt à la source pour les sans papiers. Avec pour avantages qu'un-e sans papier a les mêmes droits au niveau des assurances sociales (excepté l'assurance chômage) ; que les caisses des assurances sociales, la Confédération, les cantons, les communes reçoivent les cotisations et/ou les impôts et enfin que les patrons ne peuvent pas économiser environ 30% de charges sociales et impôts sur les salaires.

Il n'existe donc pas de véritable politique d'intégration de l'immigration, tant aux plans cantonal que fédéral. La politique en vigueur se limite à contrôler les flux migratoires et ne se préoccupe pas d'intégrer les ressortissants étrangers dans la société helvétique. Pas étonnant, dans ces conditions, que la cohabitation entre Suisses et étrangers soit toujours plus émaillée de tensions, et que la xénophobie prenne un caractère toujours plus haineux !

La gestion de la politique d'immigration est articulée aux besoins de l'économie et des entreprises sur le territoire suisse : c'est donc toujours l'employeur qui est demandeur d'une autorisation de travail - et donc de séjour - et non pas l'immigré-e.

La pratique actuelle a poussé plusieurs dizaines de milliers de travailleurs vers la clandestinité (environ 120'000 en Suisse). La nouvelle LEtr et les ordonnances qui l'accompagneront vont aggraver ces phénomènes. Parce que la Suisse a besoin de personnel non qualifié dans les secteurs tels que bâtiment, hôtellerie-restauration, agriculture, employés de maison, etc. et simultanément de personnel hautement et semi-qualifié pour tous les secteurs, y compris des non-

UE (informatique, banques, etc.). Par ailleurs, la Suisse n'est plus aussi attractive au niveau des salaires et des conditions de vie qu'avant. C'est un leurre de penser que la Suisse peut attirer du personnel hautement qualifié avec un statut pire que le statut de saisonnier. Comment imaginer que ce personnel - qui devrait être très qualifié, si possible jeune, non marié, parlant une ou deux langues nationales en plus de l'anglais - accepte de venir en Suisse avec seulement un permis de courte durée ?

Le projet de LEtr est un trompe l'oeil : s'il supprime le statut de saisonnier, permet le regroupement familial sous certaines conditions, en réalité ces "petites bones" déclarations cachent les véritables problèmes, puisqu'il ne contient aucune analyse réelle de la politique migratoire et de l'intégration, et surtout pas de proposition concrète.

Au niveau économique, si ces projets sont acceptés tels quels, ils vont préciser et clandestiniser les acteurs de plusieurs secteurs économiques (bâtiment, hôtellerie, agriculture, nettoyage, etc.). "Grâce" à la crise, un certain assainissement dans ces secteurs avait pu être fait. Les pousser vers la "clandestinisation" c'est aussi les pousser vers la précarisation, avec des conditions de salaires et de travail qui ne seront plus attractives sur le marché de l'emploi. 500'000 emplois seraient ainsi concernés, avec un coût social énorme, et des risques pour la cohésion du pays. La concurrence accrue entre employés "stables" et ceux à statut précaire, en augmentant fortement, pourrait bien être à l'origine d'une xénophobie exacerbée et d'initiatives racistes.

Au niveau des assurances sociales (AVS, etc.), jusqu'à maintenant, chaque employeur pouvait le payer, ainsi que l'impôt à la source pour les sans papiers. Avec pour avantages qu'un-e sans papier a les mêmes droits au niveau des assurances sociales (excepté l'assurance chômage) ; que les caisses des assurances sociales, la Confédération, les cantons, les communes reçoivent les cotisations et/ou les impôts et enfin que les patrons ne peuvent pas économiser environ 30% de charges sociales et impôts sur les salaires.

Il n'existe donc pas de véritable politique d'intégration de l'immigration, tant aux plans cantonal que fédéral. La politique en vigueur se limite à contrôler les flux migratoires et ne se préoccupe pas d'intégrer les ressortissants étrangers dans la société helvétique. Pas étonnant, dans ces conditions, que la cohabitation entre Suisses et étrangers soit toujours plus émaillée de tensions, et que la xénophobie prenne un caractère toujours plus haineux !

La gestion de la politique d'immigration est articulée aux besoins de l'économie et des entreprises sur le territoire suisse : c'est donc toujours l'employeur qui est demandeur d'une autorisation de travail - et donc de séjour - et non pas l'immigré-e.

La pratique actuelle a poussé plusieurs dizaines de milliers de travailleurs vers la clandestinité (environ 120'000 en Suisse). La nouvelle LEtr et les ordonnances qui l'accompagneront vont aggraver ces phénomènes. Parce que la Suisse a besoin de personnel non qualifié dans les secteurs tels que bâtiment, hôtellerie-restauration, agriculture, employés de maison, etc. et simultanément de personnel hautement et semi-qualifié pour tous les secteurs, y compris des non-

UE (informatique, banques, etc.). Par ailleurs, la Suisse n'est plus aussi attractive au niveau des salaires et des conditions de vie qu'avant. C'est un leurre de penser que la Suisse peut attirer du personnel hautement qualifié avec un statut pire que le statut de saisonnier. Comment imaginer que ce personnel - qui devrait être très qualifié, si possible jeune, non marié, parlant une ou deux langues nationales en plus de l'anglais - accepte de venir en Suisse avec seulement un permis de courte durée ?

Le projet de LEtr est un trompe l'oeil : s'il supprime le statut de saisonnier, permet le regroupement familial sous certaines conditions, en réalité ces "petites bones" déclarations cachent les véritables problèmes, puisqu'il ne contient aucune analyse réelle de la politique migratoire et de l'intégration, et surtout pas de proposition concrète.



Un demi-siècle de contingentement et de sélection

Avant de devenir une terre d'immigration, la Suisse fut... et reste encore, un pays d'émigration. Rappelons les exodes massifs vers les Amériques (du Nord en particulier), l'Australie,